

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****NEMGUARD GR****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

nématocide

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Certis Europe (BE)

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique

N° de téléphone + 32 2 331 38 94

N° Fax + 32 2 331 38 60

e-mail info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

info@certiseurope.be

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Carechem 24 FR +33 1 72 11 00 03

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Classification et étiquetage conforme à l'agrément de l'autorité compétente nationale.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE**Mentions de danger (UE)**

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de prudence**

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	huile d'ail			
	8000-78-0 232-371-1 - -	Skin Irrit. 2; H315	>= 25,00 - < 50,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement le médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

**Après inhalation**

Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

**Après contact cutané**

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Dioxyde de carbone; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Porter un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussières.

**Pour les secouristes**

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Eviter la formation et le dépôt de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE**Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

**Equipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Demi-masque filtrant les particules, filtre FFP1

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	caoutchouc nitrile		
Temps de passage	>	480	min

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat/Couleur</b>	
granulé	
brun foncé	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>Seuil d'odorat</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Valeur	5,98
Méthode	CIPAC MT 75.3
Source	Fabricant
<b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion / Zone de fusion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Méthode	EEC A10

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE

Source	Fabricant
Remarque/s	non inflammable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
<b>Propriétés comburantes</b>	
non oxydant	
Méthode	EEC A17
<b>Propriétés explosives</b>	
non explosif	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	
La substance est non inflammable	
Méthode	EEC A10
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Pression de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité de vapeur</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Taux d'évaporation</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité relative</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Densité</b>	
Valeur	0,78 g/cm <sup>3</sup>
Méthode	CIPAC MT 186
Source	Fabricant
<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	insoluble
<b>Solubilité(s)</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Viscosité</b>	
Donnée non disponible.	
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Autres informations</b>	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune connue

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité orale aiguë</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité dermale aiguë</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>
Donnée non disponible.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	
N°	Nom du produit
1	NEMGUARD GR
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	Fabricant
Évaluation	légèrement irritant

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	
N°	Nom du produit
1	NEMGUARD GR
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
N°	Nom du produit
1	NEMGUARD GR
Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	Fabricant
Évaluation	non sensibilisant

<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile d'ail	8000-78-0	232-371-1
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Toxicité pour la reproduction</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile d'ail	8000-78-0	232-371-1
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Cancérogénicité</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile d'ail	8000-78-0	232-371-1
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE

1	huile d'ail	8000-78-0	232-371-1
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile d'ail	8000-78-0	232-371-1
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile d'ail	8000-78-0	232-371-1
CL50	Durée d'exposition	>	19,64 96
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile d'ail	8000-78-0	232-371-1
CE50	Durée d'exposition	>	9,3 48
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		

Toxicité pour les daphnies (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	huile d'ail	8000-78-0	232-371-1
CE50	Durée d'exposition	>	57,8 72
Espèces	Algues		
Méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les algues (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

**14.2 Transport IMDG**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

**Autres prescriptions**



---

**Nom commercial :** NEMGUARD GR**Code produit:** ECO 113 C1541 BE**Version actuelle:** 1.1.2, établi le: 19.07.2019**Version remplacée:** 1.1.1, établi le: 11.07.2019**Région:** BE

---

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.
---

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 757144